

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUDUN**

SEANCE DU 29 MARS 2023

Date de la convocation
23.03.2023

Nombre de conseillers
En exercice 29
Présents 24
Votants 28

L'an deux mille vingt trois
le vingt-neuf mars,
à 20 H, le Conseil Municipal de LOUDUN,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans
le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Joël DAZAS,
Maire de Loudun.

Secrétaire de séance : Mme Sandra PROD'HOMME

ETAIENT PRESENTS :

M. DAZAS, Maire ; Mme MOUSSEAU, M. ROUX, M. JAGER, Mme VAUCELLE, M. DUCROT, M. RIGAULT, Adjoints ;
M. JALLAIS, M. DUPUIS, M. AUCHER, M. DOUX, Mme BAUDU-HASCOET, Mme ENON, Mme MAUBERGER, M. OLIVIER,
Mme FERRE, Mme PELLETIER, Mme LAMBERT, Mme PROD'HOMME, M. GANDIER, M. VION, Mme PINEAU,
M. PRUD'HOMME, M. BONNET, Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme LEGEARD, Mme BONNET, M. VIVIER, Mme LIEBOT.

Pouvoir de Mme Nathalie LEGEARD à Mme Sandra PROD'HOMME

Pouvoir de Mme Nicole BONNET à Mme Sandrine LAMBERT

Pouvoir de M. Jacques VIVIER à Mme Marie FERRE

Pouvoir de Mme Stéphanie LIEBOT à M. Benjamin GANDIER

OBJET DE LA DELIBERATION :

Bilan des transactions immobilières 2022

Monsieur le Maire donne lecture du rapport suivant :

L'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants, par celle-ci ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du Conseil Municipal.

Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune et concerne uniquement les variations dûment signées durant l'exercice 2022.

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ⇒ valide le bilan des acquisitions et des cessions réalisées au cours de l'année 2022, tel qu'annexé,
- ⇒ décide d'annexer ce bilan au Compte Administratif de l'exercice 2022.

La secrétaire de séance,
Sandra PROD'HOMME



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Joël DAZAS



Accusé de réception de la Sous-Préfecture

Acte rendu exécutoire après transmission
en Sous-Préfecture le : - 6 AVR. 2023

Publié le : - 6 AVR. 2023

Notifié le :

ACQUISITIONS 2022

VENDEUR	FICHE	MANDAT/EX.	MONTANT	PARCELLE	LIEU DIT	SUPERFICIE	ACTE NOTAIRE	SOULTE
EPFNA	22-VILLE-017	702/2022	190 009,72 €	AN 1175	9001F AVENUE DE LEUZE	13a 50ca	221083601 du 29 Décembre 2021	
BARILLOT	22-VILLE-021	1185/2022	10 690,00 €	AC 0020	LE GRAND GEAI	10a 69ca	221117802 du 21 mars 2022	
BIGOT	22-VILLE-025	1569/2022	2 300,00 €	ZD 0043	LES CERISIERS	29a 30ca	219106902 du 9 Octobre 2020	échange sans soulte
TRESSON	22-VILLE-057	3393/2022	1,00 €	AK 283	PETIT COLAS	09ca	220110501 du 12 Février 2021	

CESSIONS 2022

ACHETEUR	FICHE	TITRE/EX.	MONTANT	PARCELLE	LIEU DIT	SUPERFICIE	ACTE NOTAIRE
BIGOT	AF0020	271/2022	2 300,00 €	XC 1	LE GRANDS BORNAIS	62a 82ca	219106902 du 9 Octobre 2020

Accusé de réception en préfecture
086-218601375-20230329-CA2023-3-3A-BF
Date de télétransmission : 06/04/2023
Date de réception préfecture : 06/04/2023